

**Appel à prestataires – 26.01.2021**

**Ateliers de formation 2021**  
**Les Mardis des projets européens**

**Résumé :**

Le présent Appel à Prestataires vise à sélectionner prestataires (consultants / cabinets de communication) pour la préparation et l'animation de l'atelier de formation à destination des entreprises (start-ups, PME) de la région Auvergne-Rhône-Alpes autour de la thématique des outils de communication à maîtriser pour répondre à un appel à projet EIC Accelerator (nouveau format lancé en 2021).

L'atelier se fera sous format webinaire d'une durée de 3h maximum.

L'atelier est organisé dans le cadre du dispositif régional Ambition Région International : participer à un projet européen, financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, initialement lancé en 2015 (Incub'Europe) et mis à jour début 2020.

Cet atelier se fera en format virtuelle avec une éventuelle reprogrammation au 2nd semestre. D'autres ateliers sur des thématiques différentes vont être organisés au cours de l'année 2021, ils font l'objet d'un autre appel à prestataire, qui peut être obtenu sur demande à Raphaël Teixeira, Bureau Europe, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

**Lancement de l'Appel à Prestataires : 26.01.21**

**Clôture de l'Appel à Prestataires : 12.02.21 à 17h**

Sélection et avertissement aux répondants avant le 26.02.2021



## **ARTICLE I. PRESENTATION D'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises**

L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est née en 2017 de la volonté du Conseil Régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes de rassembler les structures de soutien au développement des entreprises de l'ensemble de son territoire, en lien avec les EPCI et les Départements.

L'Agence Régionale est une association, sans but lucratif, financée par les pouvoirs publics, principalement le Conseil Régional. Cinq missions principales lui ont été assignées : Développement Economique, Innovation, Europe – International, Emploi – Formation, Attractivité.

Elle rassemble aujourd'hui près de 130 salariés et elle est présente sur l'ensemble du territoire de la région à travers onze antennes.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises concentre son action sur les entreprises industrielles et de services à l'industrie localisées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ou potentiellement intéressées pour s'y implanter.

Elle accompagne les entreprises à toutes les étapes de leur croissance : création, développement, transformation, transmission. Pour répondre à leurs besoins, l'Agence régionale déploie une offre de services qui adresse leurs principaux enjeux structurels :

- Choisir un territoire
- Financer son développement
- Améliorer sa compétitivité / développer son entreprise
- Recruter/se former/former ses équipes
- Innover
- Se déployer à l'international
- Nouer des partenariats/être mis en relation
- S'inspirer, chercher des idées, échanger, collaborer
- Valoriser son entreprise/promouvoir son projet/communiquer
- S'informer

## **ARTICLE II. Ambition Région International : Participer à un projet européen**

Le dispositif **Ambition Région International : Participer à un projet européen**, financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et porté par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, vise un triple objectif :

- Identifier les entreprises à potentiel pouvant se positionner sur les programmes européens soutenant l'innovation à travers le Diag'Europe ;
- Aider les entreprises à cibler et à intégrer les programmes européens dans leur stratégie de développement à moyen et long terme et à définir les plans d'actions associés ou travailler sur une action spécifique ;
- Augmenter le nombre de projets déposés, améliorer les taux de succès des propositions et donc le montant des financements européens reçus en Région.

Concrètement, cela se traduit par **un accompagnement** proposé à l'entreprise suite à un **diagnostic** réalisé par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou un des ambassadeurs du dispositif (les Pôles de Compétitivité, plusieurs clusters régionaux, et 4 CCI territoriales étant membres d'Enterprise Europe Network). Ces prestations d'accompagnement seront conduites par l'un des cabinets de conseil référencés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Les thématiques proposées dans le cadre de l'accompagnement du dispositif sont multiples. En voici quelques exemples :

- L'intégration des projets européens dans la stratégie de développement de l'entreprise,
- L'identification et la recherche de partenaires européens,
- La gestion de la propriété industrielle ou intellectuelle, et l'ingénierie des projets européens
- Le positionnement et la préparation d'une candidature à l'EIC Accelerator, dispositif de financement européen dédié aux PME à haut potentiel
- La préparation d'une réponse à un appel à projet collectif ...

Le dispositif comprend deux phases successives :

- **Un diagnostic, Diag'Europe** : le diagnostic de l'entreprise est réalisé par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou l'un des ambassadeurs du dispositif. Objectifs : évaluer le développement potentiel de l'entreprise sur le marché européen et identifier ses besoins pour préparer une participation à un projet européen. Le diagnostic permet également de constater si un accompagnement est nécessaire, et si c'est le cas, de définir les besoins spécifiques de l'entreprise. A noter que cette première phase est entièrement gratuite et n'induit pas forcément la mise en œuvre de la deuxième phase.
- **L'accompagnement, de 4 - 14 jours** en fonction du besoin de l'entreprise, l'accompagnement est réalisé par un consultant spécialisé dans les projets européens référencé sur le dispositif. Il se base sur les problématiques identifiées lors du diagnostic. Pour cette deuxième phase, entre 50 et 80% du montant de la prestation est pris en charge par la région Auvergne-Rhône-Alpes (en fonction du nombre de jours d'accompagnement accordé) Avant le démarrage du projet, le comité de validation composé de la Région, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'ambassadeur ayant détecté le projet se met d'accord sur le nombre de jours d'accompagnement à co-financer pour l'entreprise.

Sur l'année 2020, le dispositif a permis l'accompagnement de 26 entreprises.

### **ARTICLE III. LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DU PRESENT APPEL A PRESTATAIRES**



L'EIC Accelerator est un dispositif très compétitif qui vise à repérer et financer les futurs champions européens. Il soutient la phase stratégique que rencontre une PME qui porte un projet d'innovation de rupture et se prépare à se lancer sur le marché mondial. Au-delà de l'innovation elle-même, ce dispositif vise donc à accompagner la transformation stratégique et structurelle de la PME en vue d'une phase de très forte croissance. En complément de la subvention, l'EIC Accelerator propose une modalité de financement mixte (blended finance) avec une prise de participation au capital de l'entreprise via des investisseurs sélectionnés par la Commission européenne.

Le nouveau format de l'EIC Accelerator qui est lancé début 2021 intègre plusieurs changements au niveau du format (introduction notamment d'une phase de pré-sceening avant le dépôt complet) et des outils nécessaires à maîtriser au niveau de la communication où l'accent sera mis sur le pitch écrit et une vidéo courte pour la phase de pré-screening ainsi qu'une présentation orale lors d'un interview à Bruxelles, si l'entreprise est retenue.

L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a par le passé réalisé des ateliers autour de la préparation au pitch et comment se présenter en anglais. Le présent atelier vise spécifiquement à préparer les entreprises qui souhaitent postuler au dispositif EIC Accelerator aux aspects liés à la communication, nécessaire pour la réalisation de son pitch, sa vidéo et l'interview à Bruxelles (si l'entreprise est retenue). L'atelier doit proposer des outils qui aident les entreprises à préparer ces différents éléments, qui doivent être préparé en anglais.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises recherche un prestataire pour assurer la préparation et l'animation de cet atelier conformément aux spécifications ci-dessous.

#### **ARTICLE IV. LES PRESTATIONS ATTENDUES**

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises attend de la part des prestataires qui vont répondre à cet appel à prestataires, une proposition sur le travail de préparation du contenu de l'atelier de formation et sur son animation (déroulé, méthodologie, outils...).

Les questions / sujets proposés pour l'atelier sont donnés à titre indicatif comme cadre général de l'atelier, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises sera attentif à toutes propositions des répondants qui enrichiraient la thématique globale de l'atelier et son déroulé.

Une réunion de cadrage de l'atelier sera organisée avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises dès la sélection du prestataire pour échanger sur le contenu de l'atelier et commencer à préparer l'atelier.

Pour l'atelier, un support de présentation numérique doit être mis à disposition des participants, ainsi qu'un livret de 4 pages résumant les informations principales et les outils clés en lien avec la thématique traitée (le format est déjà défini) si cela semble pertinent par rapport au contenu de l'atelier. Le prestataire enverra maximum 1 semaine avant l'atelier le support de présentation numérique et le livret à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour avis et validation. Le prestataire est libre de fournir d'autres supports de formation pertinents aux participants pour la compréhension de la thématique.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise s'occupe de la communication autour des ateliers et l'inscription des participants. L'Agence s'occupe également de l'enquête de satisfaction à l'issue de l'atelier. Les résultats de cette enquête peuvent être partagés avec le prestataire animateur de l'atelier lors d'une réunion de débriefing.

## **Contenu spécifique :**

### **Atelier – L’EIC Accelerator pour les PME : La communication**

Proposition de date : 23 Mars 2021

Lieu : Webinaire

Les questions suivantes doivent être traitées lors de l’atelier, le prestataire est toutefois libre de proposer d’autres points ou des formulations différentes des questions citées :

- Elaborer un pitch et la présenter lors d’un interview
- Apprendre des notions clés afin de capter l’attention
- Avoir un fil directeur lors d’une présentation
- Synthétiser les informations clés pour une vidéo courte (environ 3min)
- S’entraîner à présenter son entreprise et son projet de manière percutante
- ...

Cible : L’atelier s’adresse aux entreprises qui ont déjà une première connaissance du dispositif, soit pour avoir déjà déposé un dossier, ou pour avoir qualifié l’intérêt d’un montage suite à des journées d’information et/ou un échange avec l’équipe Bureau Europe d’Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Au-delà des aspects de communication, une ouverture vers la suite du dispositif, en fonction du niveau de détail disponible à cette date, est attendue.

Une intervention d’une société experte en montage de vidéo (environ 20 min) est déjà programmée pour permettre aux participants de voir des exemples d’outils disponibles pour réaliser sa vidéo.

Il est attendu que cet atelier soit très opérationnel pour les entreprises, en donnant les clés pour optimiser les chances de réussite d’un dossier EIC Accelerator, si possible avec des exercices de mise en situation afin d’appréhender aux mieux les exigences du programme.

## **ARTICLE V. BUDGET**

Pour la préparation et l’animation de l’atelier, ainsi que la préparation des supports à fournir, il est prévu un budget forfaitaire de 2 700 € HT. Ce forfait correspond à environ 3 journées de travail – 2 ½ journée de préparation et ½ journée d’animation.

Si l’atelier est reprogrammé au 2nd semestre le forfait pour l’animation de l’atelier sera de 900 € HT.

## **ARTICLE VI. SELECTION DU PRESTATAIRE**



Les propositions doivent contenir les éléments suivants :

- Les idées sur l'organisation et le descriptif du contenu (grandes lignes) de l'atelier.
- Considérations sur le support de formation mis à disposition des participants et le mode d'animation (le format webinaire nécessite une approche différente qu'un atelier physique)
- Propositions / idées d'exercices - animations spécifiques pour rendre l'atelier dynamique
- CV du / des animateur(s) pressenti(s) pour assurer la prestation, expérience et connaissances sur la thématique de l'atelier par l'animateur
- Références clients – expériences précédentes dans l'organisation et l'animation d'ateliers de formation destinés aux entreprises sur la communication.

Les propositions seront évaluées par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises selon les critères ci-dessous :

- Expérience du prestataire dans la réalisation de ce type de prestation
- Pertinence et clarté de l'offre
- Description de l'organisation envisagée de l'atelier, du contenu proposé et des moyens humains et techniques mis à disposition
- Capacité de rendre l'atelier dynamique en prenant en compte le format virtuel
- CV des personnes pressenties pour assurer la prestation
- Compétences/références proches (références clients)

Il est attendu que le prestataire se rende disponible à la date indiquée dans ce document, mais qui pourrait, dans des cas exceptionnels (au niveau de l'agenda général de l'Agence) être sujet à changement.

## **ARTICLE VII. DELAI DE REMISE DES OFFRES**

Les offres devront parvenir, **au plus tard le 12.02.2021 à 17h00**, à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à l'attention de Raphaël Teixeira par mail : [rteixeira@arae.fr](mailto:rteixeira@arae.fr) (**pensez à demander un accusé de réception à votre mail**).

## **ARTICLE VIII. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'EXPLOITATION**

L'ensemble des droits (notamment d'exploitation, de reproduction et de diffusion) relatifs à la propriété intellectuelle des contenus, quel que soit leur forme, produits par le prestataire dans le cadre de cette prestation est transféré à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

## **ARTICLE IX. CONFIDENTIALITE**



Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions relatifs à des interlocuteurs - personnes morales ou physiques - dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution des travaux et sans limitation de durée après la fin de ceux-ci. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale relative à cette prestation et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

## **ARTICLE X. CONTACT**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Raphaël Teixeira

Mail : [rteixeira@arae.fr](mailto:rteixeira@arae.fr)

Tél : 06 15 06 81 15

Ou Charlotte Rix Nicolajsen

Mail : [crixnicolajsen@arae.fr](mailto:crixnicolajsen@arae.fr)

Tél : 06 32 03 09 88